

## SYNTHESE

# Pertinence du dosage de la chlordéconémie et prise en charge des patients

Adoptée par le Collège le 16 avril 2026

## L'essentiel

- ➔ L'exposition chronique à la chlordécone concerne l'ensemble de la population résidant ou ayant résidé en Guadeloupe ou en Martinique (6 mois d'exposition cumulée).
- ➔ La chlordéconémie correspond à la concentration en chlordécone dans le sang et reflète la charge corporelle d'une personne au moment du prélèvement, influencée par les apports en chlordécone au cours des trois années précédentes. Par précaution, l'objectif au niveau individuel est d'atteindre une chlordéconémie inférieure à la limite de détection.
- ➔ En raison des comportements ou situations à risque de surexposition, il est recommandé de prescrire, dans le cadre d'une prise de décision partagée, un dosage de la chlordéconémie aux populations suivantes :
  - les enfants de moins de 7 ans, en particulier ceux qui résident dans des maisons individuelles avec jardin ou qui fréquentent des aires de jeux ou de loisirs des zones contaminées, où le sol est accessible ;
  - les personnes de plus de 7 ans résidant sur des zones contaminées, d'autant plus si elles sont onychophages ou ont un pica ;
  - les travailleurs agricoles des exploitations agricoles en zones contaminées.
- ➔ En raison des risques de prématurité et de développement liés à l'exposition *in utero* à la chlordécone, il est recommandé de prescrire, dans le cadre d'une prise de décision partagée, un dosage de la chlordéconémie aux populations vulnérables à la chlordécone suivantes :
  - les couples ayant un projet de grossesse exprimé en consultation préconceptionnelle ;
  - les femmes enceintes ;
  - le nouveau-né, via une mesure de la chlordécone dans le sang du cordon, en cas de chlordéconémie détectable chez la mère au cours de la grossesse.
- ➔ Il est recommandé de mettre en place les conditions de suivi biométriologique suivantes :
  - pour les populations à risque de surexposition :
    - un dosage de contrôle est réalisé au bout de 6 mois en cas de chlordéconémie détectable lors du premier dosage,
    - les dosages sont réalisés annuellement si le résultat est inférieur à la limite de détection ou s'il est en baisse comparativement au dosage précédent,

- un dosage intermédiaire à 6 mois peut être réalisé en cas de résultat équivalent ou en hausse comparativement au dosage précédent ;
- pour les couples ayant un projet de grossesse exprimé en consultation préconceptionnelle, un dosage tous les 6 mois peut être réalisé à partir de la première prescription et ce jusqu'à la conception ;
- pour les femmes enceintes, un dosage est réalisé à chaque trimestre de grossesse ;
- pour les nouveau-nés ayant eu un dosage de chlordécone dans le sang du cordon, le suivi par dosage de la chlordéconémie est ensuite réalisé à partir d'un an en se référant à celui défini pour les populations à risque de surexposition. Ainsi, ce suivi biométabolique est réalisé au moins jusqu'à 7 ans.

Selon le résultat du dosage, il est recommandé de mettre en place les actions de prévention suivantes en vue de la réduction de l'exposition :

- en cas de chlordéconémie détectable ( $>$  limite de détection), le prescripteur du dosage donne des informations individualisées en consultation à l'aide d'un questionnaire sur les habitudes alimentaires et le comportement ;
  - en cas de chlordéconémie supérieure à  $0,4 \mu\text{g/L}$  : le prescripteur du dosage peut, dans le cadre d'une prise de décision partagée, soit suivre la conduite à tenir pour le seuil d'action précédent, soit orienter le patient vers un centre régional des pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE).
- ➔ Il est recommandé de bien informer le patient que la chlordéconémie au niveau individuel n'est pas un indicateur de dépistage d'une maladie ou d'un événement de santé.
- ➔ Selon le résultat du dosage, il est recommandé de mettre en place les mesures préventives de surveillance médicale suivantes :
- pour les femmes enceintes présentant une chlordéconémie détectable en début de grossesse, ou en cas d'augmentation de leur chlordéconémie entre deux dosages au cours de la grossesse : la sollicitation d'un avis gynécologique vis-à-vis du risque de prématurité ;
  - pour le nouveau-né dont la chlordécone est détectable dans le sang du cordon et pour l'enfant de moins de 7 ans présentant une chlordéconémie détectable : une surveillance annuelle jusqu'à 18 ans de l'apparition de troubles neurodéveloppementaux.
- ➔ Pour les hommes à risque de surexposition ou non, qu'un dosage de chlordéconémie ait été réalisé ou non : une surveillance régulière des signes d'alerte du cancer de la prostate est à mettre en place à partir de 45 ans.